

Projet éolien d'Auppegard

Lettre d'information n°4

Commune d'Auppegard | Août 2024

Le mot du chef de projet

Madame, Monsieur,

Les études de faisabilité pour un projet éolien à Auppegard, entamées en 2022, sont terminées. Les différents enjeux locaux ont été finement étudiés, pour retenir une variante à 3 éoliennes engendrant le moins d'impact possible sur l'environnement, le paysage et l'acoustique, tout en garantissant une production optimisée d'énergie renouvelable. Grâce aux mesures de vent réalisées, nous prévoyons que le projet assurera une production électrique de 48GWh par an, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 9 600 foyers (chauffage électrique compris).

Dans un contexte énergétique incertain, les énergies renouvelables sont plus que jamais nécessaires. Les délais nécessaires à la construction de nouveaux réacteurs nucléaires ne permettant pas de répondre à l'urgence de la mise en place de nouvelles sources de production d'électricité décarbonée dans les 15 prochaines années, seules les énergies renouvelables et des mesures de sobriété énergétique permettront d'assurer la stabilité du réseau électrique et la décarbonation de notre mix énergétique. C'est la mission à laquelle nous œuvrons.

L'année 2024 a été charnière pour notre projet, déposé en juin en Préfecture de Seine-Maritime. Le déroulement efficace et qualitatif du projet l'a été en grande partie grâce à vous, aux acteurs du territoire : élus, exploitants agricoles, riverains. Un grand merci pour votre collaboration qui permet de proposer un projet cohérent avec les enjeux locaux et qui contribue à la transition énergétique !



Tanguy Le Brun

Chef de projets éoliens

RWE Renouvelables France

tanguy.lebrun@rwe.com

Suivez les actualités du projet éolien sur son site Internet dédié : auppegard.projet-eolien.com

Les chiffres clés du projet



3

éoliennes

Le projet sera composé de 3 éoliennes de 185 mètres de hauteur en bout de pale.



4 à 6,6 MW

Puissance unitaire des modèles d'éoliennes considérés.

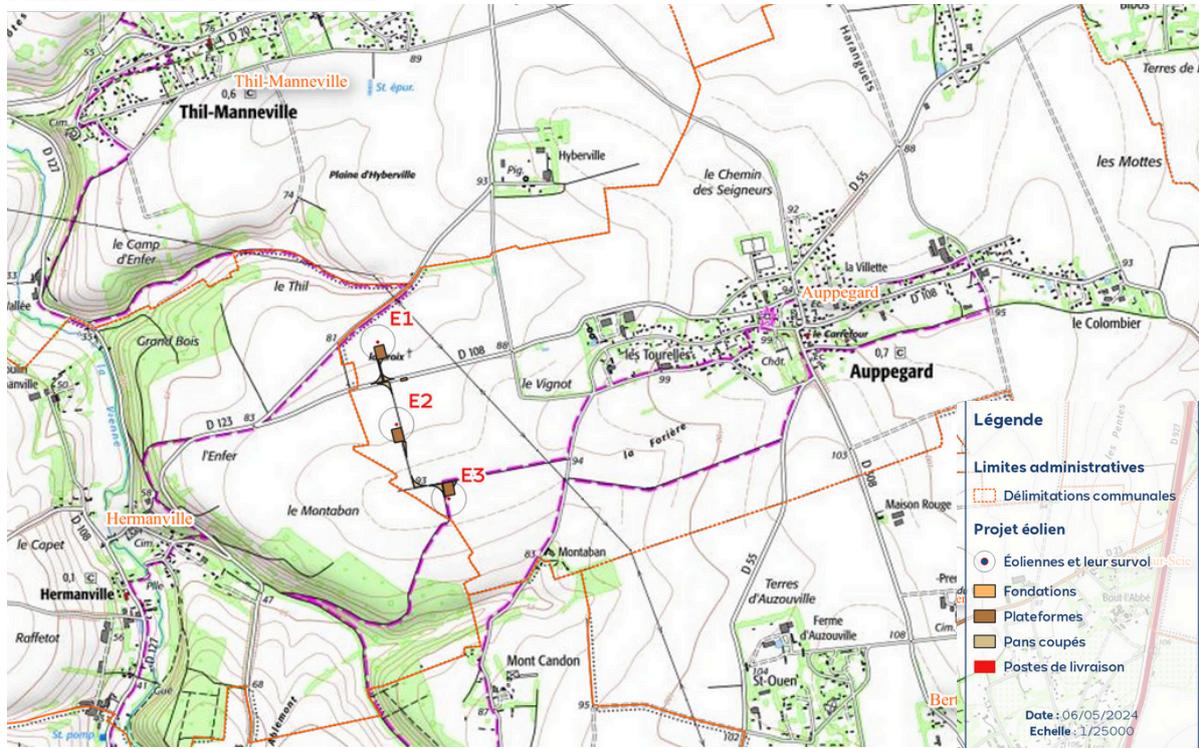


9 600 foyers

3 éoliennes de 6,6 MW pourrait produire l'équivalent de la consommation annuelle électrique (tous usages domestiques) de 9 600 foyers. (sources ADEME, CRE, INSEE)

Les principaux éléments du projet

PROJET ÉOLIEN D'AUPPEGARD



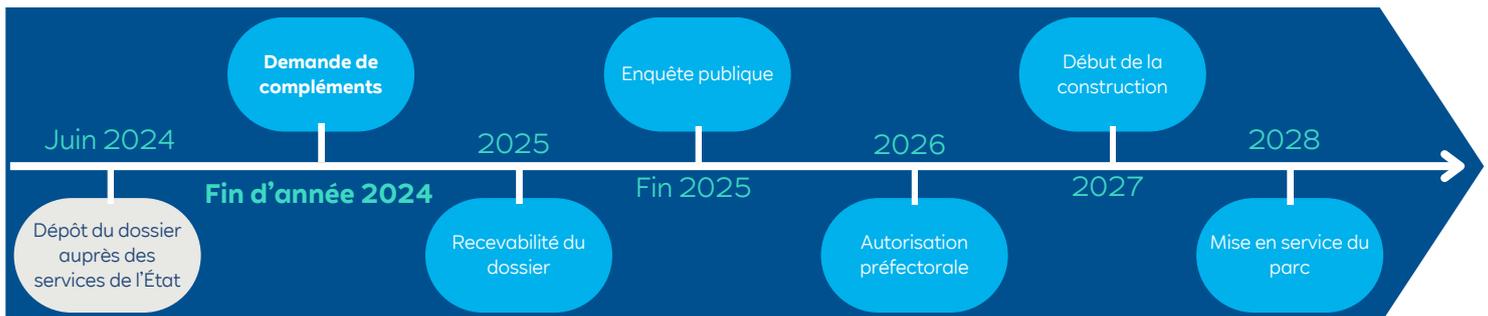
Les 3 éoliennes généreront des retombées fiscales* pour les collectivités :

Commune d'Auppegard	44 100 € / an
Communauté de communes Terroir de Caux	101 300 € / an
Département de Seine-Maritime	51 200 € / an

*simulation réalisée en mai 2024, basée sur les dispositions fiscales en vigueur (source : impots.gouv.fr) pour 3 éoliennes de 6.6MW.

Le planning prévisionnel

Le dossier de demande d'autorisation environnementale du projet (qui contient l'ensemble des études de faisabilité) étant finalisé et déposé en préfecture, les prochaines étapes à suivre consistent principalement en des échanges avec l'administration pour suivre l'instruction du dossier.



Pour plus d'informations : www.auppegard.projet-eolien.com